



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 27 décembre 2018

Monsieur le Président,

Monsieur Sébastien DIONNET, a déposé une demande de permis de construire n° 077 133 18 0005 pour le changement de destination d'un bâtiment agricole sur le territoire de la commune de Courcelles-en-Bassée, à destination de gîtes et d'une salle de réception.

La commune dispose d'un PLU approuvé et le projet est situé en zone A du document.

S'agissant d'un changement de destination, le projet est soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Suite à la saisine de la Communauté de Communes du Pays de Montereau reçue le 7 décembre 2018, le projet a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT, lors de la commission du 20 décembre 2018. Les caractéristiques du projet interrogent les membres de la commission.

La commission émet un sursis à statuer.

Elle demande des précisions sur :

- la localisation des parkings et les surfaces affectées
- le projet en règle générale, notamment l'articulation entre les différentes activités envisagées (notice explicative) et la part respective de chacune dans le projet.

Elle vous propose de transmettre les informations au plus vite par voie électronique au secrétariat de la commission. La commission formulera ensuite son avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Igor KISSELEFF

Monsieur Jean-Marie ALBOUY GUIDICELLI
Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau
29 avenue du Général de Gaulle
CS 90282
77874 Montereau-Fault-Yonne cedex